

L'IMPACT DES RÉGLEMENTATIONS SUR LE COMMERCE DE PRODUITS AGRICILES : LE CAS DES ACCORDS SPS ET OTC

Anne-Célia Disdier
Lionel Fontagné
Mondher Mimouni

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Dans le cadre des Accords sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et sur les obstacles techniques au commerce (OTC), l'OMC autorise les pays membres à adopter des mesures destinées à protéger la santé humaine, animale et végétale ainsi que l'environnement, la faune et la flore et la sécurité humaine. Ces barrières non tarifaires (BNT) sont susceptibles de jouer un rôle important dans le déroulement des négociations commerciales internationales. Les pays en développement protestent en effet régulièrement contre leur utilisation par les pays développés à des fins protectionnistes.

Dans cet article consacré aux échanges de produits agricoles particulièrement concernés par ces mesures, nous cherchons à répondre aux deux questions suivantes : quel est l'impact de ces mesures sur les échanges ? Ont-elles un impact différencié selon les pays exportateurs, en particulier selon qu'il s'agit de pays de l'OCDE ou de pays en développement ?

Nos données de départ sont les notifications de normes SPS et OTC faites par les importateurs auprès de l'OMC. Ces notifications sont collectées et analysées par la CNUCED. Nous disposons ainsi, pour chaque pays importateur notifiant une mesure, de l'information sur le produit concerné à un niveau fin de nomenclature (HS6) et sur le type de mesure prise. La CNUCED distingue sept grandes catégories de BNT opposables aux importations de produits agricoles pour des motifs environnementaux ou de santé publique. Ces catégories regroupent 43 types de mesures telles que l'interdiction de certains produits (SPS) ou des mesures techniques comme les inspections avant expédition ou mises en quarantaine. Les "obstacles techniques" constituent les mesures les plus répandues en termes de nombre de produits affectés. A de rares exceptions près, les mesures s'appliquent à tous les exportateurs, elles n'ont pas de dimension bilatérale : les pays exportateurs sont plus ou moins affectés selon la structure par produits et par marchés de leurs exportations.

Dans un premier temps, nous dressons un état descriptif des mesures SPS et des OTC en mettant, en regard des informations sur les notifications, les données sur les flux d'échanges concernés. Ces derniers sont ceux de l'année 2004 et proviennent de la base BACI du CEPII :

les flux concernent 690 produits agricoles et alimentaires. Parmi les 154 pays importateurs de la base, 92 notifient des mesures. Ces données permettent, en particulier, de calculer un indice de couverture : pour chaque produit concerné par une ou plusieurs mesures, on rapporte les importations des pays notifiant aux importations mondiales. Sur les 690 produits de la nomenclature, seuls 4 ne font l'objet d'aucune mesure. Les autres produits font tous face à au moins une mesure, de la part d'au moins un pays importateur ; l'indice de couverture moyen est de 45 %. L'indice de couverture est supérieur à 25 % pour 502 produits sur 690, l'indice moyen se situant pour ces produits à 55 %. Une utilisation protectionniste des mesures est suspectée dans le cas de 20 produits pour lesquels au plus 5 pays imposent ces BNT. Nous considérons que 366 produits sont "sensibles", au sens où un quart des pays importateurs, ou plus, notifient une mesure à leur encontre : l'indice de couverture est en moyenne, pour ces produits sensibles, de 50 %. En termes d'indice de couverture, les pays exportateurs les plus affectés sont des pays en développement. En termes de nombre de produits affectés, ce sont des pays industrialisés car la diversité de leur offre à l'exportation les expose davantage aux BNT.

L'inventaire des mesures et leur impact en termes d'indice de couverture néglige deux points importants : d'une part, cette approche ne nous informe pas sur l'impact effectif des mesures SPS et OTC sur les échanges commerciaux ; d'autre part, les mesures SPS et OTC ne font pas que limiter les échanges. Elles peuvent aussi les faciliter, en signalant au consommateur que les produits sont sains. Faute de cette information, le commerce pourrait être plus faible, voire même inexistant. Une approche économétrique comme celle que nous suivons dans la suite de notre travail permet de traiter ces questions.

Partant d'un modèle de commerce (généralement une équation de gravité), les BNT sont introduites parmi les variables explicatives du modèle. La question se pose de savoir sous quelle forme les intégrer. Certains travaux retiennent les indicateurs utilisés plus haut : fréquence des BNT ou indices de couverture. Nous adoptons ici une autre méthode, qui consiste à introduire dans le modèle des équivalents ad valorem (AVE) des BNT, directement comparables à des droits de douane. Plusieurs méthodes ont été utilisées pour calculer ces AVE. La première est directe : l'AVE est calculé comme la différence entre le prix intérieur du produit importé soumis à une BNT et le prix de référence du même produit. Mais l'insuffisance des données nous fait préférer la méthode indirecte, adoptée notamment par Kee *et al.* (2006). Elle consiste à déterminer, d'abord, l'impact des BNT sur les flux échangés (en introduisant une variable muette dans un modèle d'échanges). Puis ces effets sur les quantités sont convertis (à partir des élasticités-prix de demande d'importation) en équivalents ad valorem des BNT. Nous reprenons les estimations de Kee *et al.*. Toutefois, afin de bien distinguer l'effet particulier des BNT de celui des droits de douane, nous introduisons, à côté de ces AVE, les données sur les barrières tarifaires provenant de la base MAcMap (construite par l'ITC (Genève) et le CEPII). Faute de données suffisantes, nos estimations ne concernent, du côté des pays importateurs, que les pays de l'OCDE.

Nos résultats montrent que, globalement, les mesures SPS et OTC restreignent les importations agricoles des pays de l'OCDE. Mais elles n'affectent pas significativement les échanges entre pays de l'OCDE, alors que leur impact sur les exportations des pays en développement est manifeste. Au sein des pays en développement, être membre ou non du groupe de Cairns ne modifie pas l'impact observé. Les importations de l'UE semblent être plus fortement restreintes par ces mesures que celles des autres pays de l'OCDE. Enfin, notre analyse sectorielle confirme que les mesures SPS et OTC sont susceptibles d'accroître le commerce pour certaines catégories de produits agricoles et alimentaires.

Mots clés : Agriculture, normes sanitaires et phytosanitaires, barrières techniques aux échanges, équivalents ad-valorem, protectionnisme.

Classification J.E.L. : F13, Q17